

ANNÉE 2023 –2024

Tarifs des cours

3/4 d'heure	138€ ou 46€ X3	+ 20€ adhésion
1 heure	159€ ou 53€ X3	+ 20€ adhésion
1 heure 15	180€ ou 60€ X3	+ 20€ adhésion
1 heure 30	201€ ou 67€ X3	+ 20€ adhésion

Adhésion : 20€ comprenant la licence FFD obligatoire pour chaque danseur à régler en une fois.

*Tarif famille : A partir de la 2ème personne d'un même foyer sur le tarif le moins cher. -8€ pour les cours de 3/4H et 1H ; -10€ pour les cours d'1H15 et 1H30.

*Réduction de 21€ pour 2 cours pour la même personne.

*Possibilité d'utiliser le PassCulture et le Pass'Sport; fournir le code à l'inscription.

Le(s) paiement(s) s'effectue(nt) :

- Par Virement bancaire : IBAN : FR76 1551 9390 6500 0215 3100 167 BIC CMCIFR2A.
- Par chèque à l'ordre Atelier Danse Luçon en 1, 2 ou 3 fois sans frais, dernier chèque encaissé en décembre au plus tard.
- En espèces.
- Coupon Sport ou chèque ANCV (moyennant 1% supplémentaire pour les frais)

Une inscription pour être valable doit comporter :

- Le bulletin d'inscription dûment complété et signé.
- Le paiement de la cotisation des cours dans sa totalité.
- Le paiement de l'adhésion.
- Le questionnaire médical pour les mineurs /Le certificat de non contre indication à la pratique de la danse pour les majeurs.
- Le dépôt de caution de 24€ les années de spectacle.

Remise de médaille JUIN 2024

Pas de caution costume

FONCTIONNEMENT

1 : Une inscription est valable pour une année, pas de remboursement en cas de désistement, 2 cours d'essai sont autorisés pour les nouveaux danseurs.

Les tarifs sont forfaitaires et établis pour l'année incluant ou non des congés. Toute inscription doit être accompagnée de son règlement dans la totalité. Tout danseur inscrit est obligatoirement licencié par l'Atelier danse à la FFD, la licence inclus une assurance de base consultable : <https://www.ffdanse.fr>
En cas de force majeure non prévisible (Covid 19) l'association mettra tout en place pour la continuité des cours en présentiel ou distanciel, ou reportera les cours à une période plus propice pouvant comprendre des vacances scolaires.
En cas d'effectif trop faible ou pour tout autre raison interne à l'association le planning est susceptible d'évoluer jusqu'aux vacances de la Toussaint. Dans ce cas précis, si le changement est incompatible avec les disponibilités de l'élève, sur présentation d'un justificatif, l'association s'engage à rembourser 100% de la cotisation au prorata temporis.

2 : Les cours ne sont pas ouverts aux parents en dehors des portes ouvertes. Si un cours ne pouvait avoir lieu vous en seriez informé par affichage sur la porte de la salle de danse et/ou par mail. En cas de maladie supérieur à 15 jours le professeur sera remplacé. Pour toute autre absence les cours seront récupérés. Toute absence de l'élève doit être justifiée auprès du professeur.
Les cours sont collectifs; à moins de deux élèves, ils ne peuvent avoir lieu. Il n'y a pas de cours durant les vacances scolaires et les jours fériés; sauf impératif de spectacle ou rattrapage de cours. Les danseurs sont répartis en fonction de l'âge et du niveau technique et artistique du danseur, seul le professeur juge de son niveau.
Les danseurs et les parents s'engagent à respecter les lieux et les règles imposées par la ville concernant l'utilisation de la salle et des vestiaires.
Attention, un enfant ne doit jamais être laissé seul sans avoir vérifié la présence du professeur. L'association décline toute responsabilité en dehors de la salle et du cours de l'élève concerné

3 : Les cheveux doivent obligatoirement être attachés pour les cours. Chaque danseur doit avoir une tenue adaptée à la danse : justaucorps ou brassière de couleur vive; pantalon, collant ou short de jazz noir, pieds nus ou chaussons de danse ou chaussettes selon les saisons.
Pour le Hip-hop baskets réservées à l'activité, jogging et tee-shirt, genouillères conseillées.

4 : Pour les spectacles, toutes les répétitions sont obligatoires et nécessaires pour le bon déroulement de celui-ci. Il fait partie de la formation du danseur. Si toutefois l'élève ne pouvait y participer, il suit alors l'apprentissage chorégraphique de façon à ne pas gêner la finalité et lui apporter le plaisir de construire une prestation de groupe. Prévoir un coût supplémentaire pour l'achat des places (12€ adultes ou 6€ pour les moins de 10ans par place).
Une caution de 24€ est demandée pour les costumes. Elle sera encaissée en cas de non respect du ou des costumes ou en cas d'abandon non justifié les semaines précédentes les représentations.

5 : Tout stage, spectacle extérieur, participation aux concours restent à la charge des familles et ne sont pas compris dans la cotisation annuelle.